

Date de dépôt : 26 janvier 2018

Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Alerte rouge

Rapport de majorité de M. Michel Ducret (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Isabelle Brunier (page 28)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Michel Ducret

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions du Grand Conseil a examiné cette pétition dans ses séances des 16 octobre, du 13 novembre et des 4 et 11 décembre 2017, ceci sous la présidence de M. le député Stéphane Florey. Elle était assistée de M^{me} Tina Rodriguez du SGGC, et M. Christophe Vuilleumier prenait les notes de séances ; qu'ils en soient remerciés ici.

1. Audition des pétitionnaires

1.1 Présentation de la pétition par ses auteurs

(Séance du 16 octobre 2017)

Ce sont MM. Jean-Yves Glauser, Antonio Vendeiro et Jean-François Duchosal qui viennent le 16 octobre 2017 devant la commission pour présenter leur pétition.

M. Glauser prend la parole et déclare que les doléances de la pétition concernent les bornes installées en Vieille-Ville. Il ajoute qu'il lui a été demandé de prendre la responsabilité de cette pétition, laquelle est soutenue

par les commerces et les établissements publics. M. Glauser précise que la même pétition a été adressée à la Ville de Genève, laquelle ne lui a pas fait parvenir de convocation jusqu'à présent.

Il explique qu'aucun préavis n'a été donné aux commerçants sur la pose de ces bornes qui causent de graves préjudices à certains. Il rappelle en effet que de nombreux clients ne montent plus en Vieille-Ville à cause de ces bornes. Il signale que des embouteillages sont en outre générés par ces bornes puisque des véhicules, arrêtés devant celles-ci, doivent faire demi-tour. Il signale également que de nombreuses personnes ignorent qu'il est possible d'acheter une vignette autorisant l'accès et le stationnement dans la Vieille-Ville. M. Glauser affirme qu'il y a donc une réelle perte de gains pour les commerces, ainsi qu'une baisse de l'image de la Vieille-Ville, ceci sans compter les multiples accidents qui ont été provoqués par ces bornes. Il indique par ailleurs que ces bornes se bloquent et remontent parfois de manière intempestive. Il précise qu'il y a ainsi de nombreux accidents avec des voitures ou des camionnettes, comme les véhicules de transport de détenus, qui se sont produits. Des véhicules qui suivent une voiture ayant franchi ces aménagements se retrouvent au-dessus des bornes qui se lèvent, entraînant de graves dommages. Il signale en outre que, lorsque l'on sonne à la borne, il n'est pas rare que personne ne réponde.

Il signale encore que de nombreuses réservations ont été annulées dans les différents établissements publics à cause de ces bornes qui empêchent par ailleurs toute animation dans la Vieille-Ville, qui est désertée à partir de 21h30, à l'exception des week-ends. Il précise que, en fin de semaine, ce sont au contraire des masses de jeunes qui viennent boire sur la Treille. Il déclare que l'ambiance de la Vieille-Ville s'est complètement dégradée et il remarque que la pétition demande que ces bornes soient baissées la journée et fermées complètement le soir à partir de 22h00 seulement. Il signale encore que les dépanneurs ne peuvent pas accéder à la Vieille-Ville et doivent déposer leur véhicule vers le consulat de France. Il déclare donc que tout est bloqué et qu'il est nécessaire de trouver une solution plus équitable.

Il se demande aussi pourquoi la Ville de Genève n'organise pas de fêtes en Vieille-Ville et il constate au contraire qu'elle interdit les musiciens de rue qui sont renvoyés au Molard ou dans les trams. Il signale encore avoir financé un certain nombre d'animations sur le parvis des canons et il répète qu'il serait nécessaire que les entités publiques créent des ambiances. Il observe encore qu'il est difficile de tenir un commerce en Vieille-Ville en raison des loyers extrêmement onéreux et il pense qu'il serait nécessaire que la Ville se penche sur son patrimoine immobilier dans ce quartier.

M. Duchosal prend la parole à son tour et déclare qu'il est gêné par ces bornes qui ne proposent pas de solution claire et qu'il constate que la Vieille-Ville meurt progressivement. Il ajoute que selon lui ces bornes ont été un coup sévère pour les commerces.

M. Vendeiro déclare que la situation a commencé à se modifier il y a une vingtaine d'années. Il explique ensuite que les gens parlent très souvent de ces bornes. Et il précise à ce propos que la plupart des gens ne voient aucune utilité à ces bornes puisqu'elles ne permettent pas de diminuer le bruit des fêtards le week-end tout en empêchant de nombreuses personnes d'accéder à la Vieille-Ville. Il ajoute que ces bornes n'ont donc rien apporté de bon et constate au contraire journallement les effets négatifs de cette mesure, notamment les voitures qui sont bloquées aux entrées du quartier et qui font demi-tour difficilement en créant des embouteillages. Il déclare comprendre les résidents qui veulent dormir sans nuisances sonores, mais il mentionne que ces bornes créent plus de nuisances que d'effets positifs.

M. Glauser déclare que personne de la rue des Granges n'a jamais déposé de plainte contre le bruit. Il ne croit pas par ailleurs que l'argument selon lequel les enfants peuvent jouer sans danger sur la Treille soit valable à 21h00, puisqu'à cette heure-là les enfants dorment pour la plupart.

1.2 Questions des commissaires et réponses des auditionnés

Une commissaire (S) déclare que cette affaire de bornes est le combat de l'association des habitants de la Vieille-Ville qui voulait mettre un stop aux nuisances automobiles. Elle se demande si les pétitionnaires ont conscience qu'ils vont à l'encontre des propositions que l'association formule depuis 20 ans, ce à quoi M. Glauser rétorque qu'il y a toujours des hordes de fêtards le week-end malgré ces bornes. La même commissaire déclare qu'il n'y a pas de places de stationnement en Vieille-Ville et elle se demande à quoi sert d'y accéder en voiture, ce à quoi M. Glauser répond que c'est aussi le fait de pouvoir être déposé en Vieille-Ville qui est touché, notamment pour les personnes âgées. A la remarque qu'on peut aussi utiliser le bus 36, M. Glauser fait encore remarquer qu'il n'y en a plus le soir dès 20h00.

M. Vendeiro ajoute que les personnes qui se garent au parking de Saint-Antoine doivent encore marcher plusieurs centaines de mètres pour arriver au Restaurant de l'Hôtel-de-Ville ou au Café Papon, par exemple.

La même commissaire remarque que la pétition ne demande rien de précis. Elle évoque ensuite l'importance des prix des loyers et mentionne que ceux-ci sont fixés par des agences immobilières et non par la Ville de Genève. Et elle se demande comment le Grand Conseil pourrait intervenir à

cet égard. Elle demande alors si ces bornes ont vidé les boutiques de la Vieille-Ville. M. Glauser acquiesce.

Aux questions d'un commissaire (MCG) s'enquérant de l'accessibilité pour les habitants, M. Vendeiro rappelle que ceux qui sont au bénéfice d'une vignette peuvent y accéder en tout temps.

Un autre commissaire (S) s'étonne d'entendre que ces mesures entraînent la mort des commerces. Il remarque que le Bourg-de-Four voit au contraire une animation très sympathique. Il demande ensuite où les véhicules vont s'arrêter pour déposer les gens. Il observe par ailleurs que l'ambiance ne dépend pas de la présence de véhicules. M. Duchosal pense, pour sa part, qu'il faudrait créer une Vieille-Ville entièrement piétonne, ce qui permettrait de clarifier la situation, tandis que M. Glauser ajoute que de toute façon les motos sont venues remplacer les voitures. M. Vendeiro déclare que les commerçants souhaitent simplement qu'il soit possible à la population de se rendre en Vieille-Ville. M. Glauser précise que de nombreux commerçants ont effectivement besoin que leur clientèle puisse accéder en voiture pour charger du matériel. Il répète qu'il serait judicieux que les bornes soient ouvertes depuis le matin jusqu'à 22h00.

1.3 Discussion et demandes d'auditions

Un commissaire (MCG) signale que cette question occupe beaucoup le Conseil municipal de la Ville de Genève depuis un certain temps, lequel a d'ailleurs reçu la même pétition. Il ajoute que ces bornes étaient une demande de l'association des habitants de la Vieille-Ville, mais il remarque que les effets en sont négatifs. M. le maire Rémy Pagani a assoupli les horaires, mais il pense que cela ne suffit pas et estime nécessaire d'auditionner M. Pagani. Une commissaire (S) propose également l'audition de la Ville de Genève mais souhaite aussi celle de l'association des habitants de la Vieille-Ville (AHCV). Ces auditions ne sont contestées par personne. Enfin, une proposition d'auditionner l'association HAU est également acceptée sans opposition.

Le président ajoute qu'une notice sera jointe au procès-verbal, laquelle précise l'utilisation et les horaires de ces bornes.

2. Auditions

2.1 Audition de l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme), représentée par M^{me} Isabelle Terrier, coordinatrice architecture et urbanisme, et M^{me} Namira Raqui, coordinatrice de sensibilisation

(Séance du 13 novembre 2017)

M^{me} Terrier précise qu'elle représente la position des personnes à mobilité réduite. Elle mentionne que les bornes installées aux entrées de la Vieille-Ville péjoraient dans un premier temps celles-ci qui ne parvenaient pas à atteindre le bouton de demande d'ouverture sur les bornes, placées en outre sur la droite des véhicules se présentant. Toutefois, à présent, un numéro d'appel a été communiqué, permettant de contacter la centrale pour faire descendre ces bornes. Elle ajoute que les personnes aveugles ou sourdes ne sont pas particulièrement discriminées par ces installations, pas plus que les personnes circulant en fauteuil roulant.

Elle pense que ces bornes sont une bonne mesure puisqu'elles permettent de restreindre la circulation en Vieille-Ville, circulation qui présente de nombreux risques pour les personnes en fauteuil roulant qui sont obligées d'emprunter la chaussée. Elle indique en outre qu'il y a 4 à 5 places pour les véhicules des personnes handicapées qui sont bien utilisées. Elle ajoute que l'important à ses yeux est de garantir l'accès de la Vieille-Ville aux personnes handicapées.

Un commissaire (MCG) demande s'il y a d'autres demandes concernant l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant ; il se demande par ailleurs si la hauteur de 1,40 m ne serait pas trop importante. A cette dernière question, M^{me} Raqui répond que c'est la mesure maximale tolérable dans la vie courante d'une personne en fauteuil roulant est qu'elle est donc acceptable. Pour la première question, M^{me} Terrier souligne que les pavés sont très problématiques pour les personnes à mobilité réduite, et HAU a demandé que les pavés soient posés de façon régulière pour faciliter les déplacements des fauteuils roulants ainsi que pour les personnes avec déambulateur.

Un autre commissaire (PLR) déclare avoir en son temps déposé une motion devant le Conseil municipal demandant des passe-pieds lors du pavage de la place du Molard, lequel pose des problèmes à de nombreuses personnes. Cette motion avait recueilli une très large majorité mais n'avait été suivie d'aucun effet par le Conseil administratif, au grand dam non seulement des personnes à mobilité réduite mais encore des personnes ayant une poussette, des talons hauts ou simplement mal aux pieds. Il imagine que l'association ne souhaite pas de tels pavés dans la Vieille-Ville. M^{me} Terrier

répond que l'association demande en effet qu'une bande soit installée entre les pavés pour permettre aux fauteuils roulants de circuler librement.

2.2 Audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), représentée par M^{me} Sira Montero Aparicio, présidente, accompagnée de M^{me} Delphine Wuest, de M^{me} Florence Vandenbeusch et de M. Jean Spielmann

(Séance du 6 novembre 2017)

M^{me} Montero Aparicio, au nom de l'association, remercie les autorités pour la mise en place de ces bornes en Vieille-Ville qui garantissent le respect des règles qui préexistaient à leur installation, et elle précise que ces bornes remplissent leur fonction. Par rapport à la pétition P 2016, M^{me} Wuest rappelle en premier lieu que les bornes n'empêchent pas l'accès aux voitures puisque tout le monde peut entrer en Vieille-Ville jusqu'à 20h00, les ayants droit pouvant en outre y accéder après cette heure-là. Elle se demande ensuite si la présence de voitures participe véritablement à l'animation du quartier. Ces bornes permettent de faire respecter les règles fixées et elle signale qu'il existe des parkings, notamment le parking Saint-Antoine, où il est possible de se garer facilement. Elle mentionne à cet égard qu'il lui semble plus simple de se garer pour ensuite déambuler d'un commerce à l'autre. Elle précise que les commerces fleurissent très fréquemment lorsque le trafic est régulé.

M. Spielmann prend la parole et indique que cette pétition a également été adressée à la Ville de Genève. Il pense en l'occurrence qu'il aurait été nécessaire que cette précision soit notifiée. Il explique ensuite que ces bornes étaient demandées depuis très longtemps par l'association. Dans la plupart des villes, il est possible de réguler le trafic et de créer des zones piétonnes, ce qui semble impossible à Genève. Et il mentionne lui aussi que ces bornes permettent à présent de faire respecter les règles en vigueur. Il remarque que la situation a donc largement changé depuis l'installation de ces bornes au bénéfice, en premier lieu, des cafés-restaurants. Il signale ainsi que plusieurs d'entre eux ont pu installer des terrasses qui n'existaient pas au préalable. Il se demande dès lors si la terrasse du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville ne devrait pas être fermée si la circulation était réintroduite pleinement dans la Grand-Rue ! A son sens, il reste des efforts à faire en termes d'aménagement, mais retirer ces bornes serait un retour en arrière tant pour les habitants que pour les visiteurs ou les commerces.

M. Spielmann admet par contre que l'introduction des bornes a posé quelques problèmes, notamment en raison des couleurs rouge et jaune clignotant en fonction de leur statut, et il pense qu'il serait nécessaire de les

régler correctement en ajoutant un feu vert. Il rappelle à cet égard que la borne ne descend que pour le passage d'un seul véhicule à la fois et il pense qu'il serait judicieux qu'elle clignote en rouge une fois le premier véhicule passé, pour indiquer à la voiture suivante de s'arrêter.

Pour M^{me} Vandenbeusch, les inconvénients sont nuls par rapport aux avantages apportés. Elle mentionne alors que les habitants et de nombreux commerçants sont satisfaits de la situation, alors que d'autres se montrent réfractaires. Elle précise que plusieurs commerçants sont prêts à participer à un certain nombre de mesures d'accompagnement, l'association ayant un projet avec certains d'entre eux afin de dynamiser la vie du quartier. M^{me} Montero indique que certaines rues, comme la rue Etienne-Dumont, sont beaucoup plus parcourues par les touristes depuis que les voitures n'occupent plus l'espace. Elle signale ensuite que l'association encourage la Ville de Genève à continuer le pavage de la Vieille-Ville, lequel concourt à son attractivité. Elle évoque alors l'accident dramatique et récent à côté de l'Hôtel-de-Ville (un piéton tué par une voiture folle rue Henri-Fazy – n.d.r.), en remarquant que les rues de la Vieille-Ville ne sont pas adaptées à la circulation automobile, générant un réel danger notamment pour les enfants. Elle pense que la qualité de vie, la mise en valeur du patrimoine et des commerces dépendent largement de cette question de circulation.

Une commissaire (S) déclare que cette affaire de bornes fait suite à une décision prise par le Conseil municipal il y a plusieurs années. Elle observe que, lorsque ces bornes ont été installées, des mesures d'accompagnement devaient être développées afin d'informer les citoyens, et elle demande si celles-ci ont bien été réalisées. M^{me} Wuest répond que des panneaux ont été installés et sont restés plusieurs mois pour annoncer le projet. Elle ajoute que des informations ont par ailleurs été données au sein de la Maison de quartier et de l'AHCV, et des flyers distribués.

Une autre commissaire (S) demande si des membres de l'association ont participé au processus de concertation mis en place par la Ville de Genève. M. Spielmann répond que ces bornes sont le résultat d'une bataille qui a duré vingt-cinq ans. Il rappelle que jadis il n'y avait pas une seule terrasse au Bourg-de-Four où les véhicules se garaient en éventail sur toute la place. Il regrette toutefois que l'aménagement urbain n'ait pas suivi.

Un commissaire (S) demande comment l'association se situe par rapport aux personnes handicapées. Il se demande s'il ne faudrait pas différencier un transporteur spécialisé, qui connaît sans doute la situation et les règles de la Vieille-Ville, et les privés qui peuvent être ignorants de ces mesures. M. Spielmann répond qu'il suffit d'appuyer sur la borne pour annoncer la raison de son entrée en Vieille-Ville et il remarque que la borne descend sans

plus de problèmes. Il précise qu'il faut juste un véhicule devant la borne. Il rappelle ensuite que les habitants de la Vieille-Ville disposant du macaron ne peuvent se parquer que la nuit dans les rares zones bleues de la Vieille-Ville. M^{me} Wuest ajoute que les bornes sont reliées à la centrale du parking Saint-Antoine qui est présente 24 h/24. Elle signale par ailleurs que l'Hôtel des Armures fait le lien entre ses clients et le parking afin d'annoncer l'arrivée de clients handicapés. A son sens, le patron du Restaurant de l'Hôtel-de-Ville pourrait procéder de la même manière que l'Hôtel des Armures. M. Spielmann précise que tous les restaurants fonctionnent de la même manière.

Un commissaire (MCG) observe que, selon lui, il ne semble pas impossible de trouver un terrain d'entente entre les pétitionnaires et l'association et qu'il suffirait d'améliorer un certain nombre de réglages pour contenter tout le monde. Il relève que le pétitionnaire estime que les bornes sont dissuasives et engendrent un moment d'indécision pouvant être pallié grâce à une information suffisante. Il ajoute qu'il faudrait également améliorer les informations sur les horaires. Il demande quelles seraient les propositions de modifications de la part de l'association. M^{me} Montero répond que, si certaines voitures font marche arrière, c'est peut-être qu'elles n'ont rien à faire en Vieille-Ville. Elle ajoute que les bornes qui sont levées permettent en outre de diminuer la vitesse des véhicules. M^{me} Wuest signale que les chauffeurs qui court-circuitaient les bouchons sur la rue de la Croix-Rouge ne passent plus par la Vieille-Ville. A la demande d'un commissaire s'enquérant du statut légal des chaussées de la Vieille-Ville, M^{me} Wuest précise que celui de la plupart des rues est la « zone de rencontre ». Par contre, la borne à la rue des Chaudronniers devrait être tout le temps levée puisque cette rue est une « zone piétonne ». M. Spielmann ajoute que les enfants de l'école enfantine voisine ne peuvent pas marcher sur les trottoirs puisque ces derniers sont occupés par des terrasses de cafés, et que cette rue devrait être pavée. M^{me} Vandenbeusch observe que c'est le laps de temps entre le passage des voitures qui doit être réglé. Elle signale qu'il est toujours possible de discuter des horaires.

Une commissaire (S) dit avoir observé que des voitures s'arrêtaient trop tôt et ne se rendaient pas compte qu'elles pouvaient accéder en Vieille-Ville, ce qui engendrait des manœuvres et des bouchons. Elle se demande si les citoyens savent qu'ils peuvent passer et s'il serait possible d'avoir les informations des bornes sur leur téléphone, par exemple. M. Spielmann remarque qu'il y a eu des discussions à ce propos. Il observe que l'association proposait ainsi de placer les bornes un peu avant, notamment à la rue Chausse-Coq, justement pour permettre aux véhicules de tourner plus

facilement. Il pense que les choses doivent se mettre en place progressivement. Il rappelle alors qu'il n'y a jamais eu de discussion sur les bornes placées dans les autres quartiers et que, pour la Vieille-Ville, il s'agit d'un débat idéologique. Il rappelle aussi que le téléphone au volant est interdit. Un commissaire (UDC) relève qu'il suffit de taper sur Google « bornes Vieille-Ville » pour obtenir toutes les informations sur le site de la Fondation des parkings.

Un commissaire (S) remarque que le pétitionnaire indiquait que les bornes n'avaient pas eu d'effet sur le bruit puisqu'il y avait depuis lors plus de motos. M^{me} Montero ajoute que l'effet est très positif et que les nuisances sonores liées aux voitures ont grandement diminué. M. Spielmann précise qu'il n'y a plus de trafic de transit.

2.4 Audition de la Ville de Genève, représentée par M. le maire de Genève, Rémy Pagani, accompagné par M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement (DCA)

(Séance du 4 décembre 2017)

M. Pagani prend la parole et déclare que la Vieille-Ville est pour bonne part en zone de rencontre (donc limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons) depuis de nombreuses années. Il remarque ensuite que des commerçants ont fait part de leur mécontentement au cours de ces dernières années en raison de la circulation. Et il mentionne que, fort d'une décision du Conseil municipal, la Ville de Genève a installé des bornes qui sont donc l'expression de la volonté populaire.

M. Macherel mentionne que le changement de régime date exactement de vingt-deux ans, avec la mise en service du parking Saint-Antoine. Il ajoute que les différentes associations avaient participé, en 1995, aux débats présidant à la création de ce parking. Il remarque que, en parallèle, une zone résidentielle, soit une zone de rencontre, et une zone piétonne autour de la cathédrale avaient été testées dès le 1^{er} décembre 1995, puis confirmées en 1998 avec un arrêté de circulation. Il ajoute qu'une interdiction de circuler entre 20h et 7h avait été ajoutée à la mesure, sauf pour les ayants droit. Il précise que l'idée était d'assurer la tranquillité des habitants la nuit.

Il relève encore que certains ne se sont pas habitués à ce nouveau régime, les contrôles demeurant par ailleurs insuffisants. Il mentionne que, face à ces difficultés, de nombreuses démarches ont été entamées devant le Conseil municipal, notamment des motions déposées en 1997, en 2000 et en 2002 qui demandaient l'installation de bornes rétractables. Il remarque qu'à l'inverse une pétition a demandé un retour en arrière, d'autres motions proposant des

interventions d'aménagement en Vieille-Ville. Par la suite, le Conseil administratif a déposé en 2013 une demande de crédit pour l'installation de bornes en Vieille-Ville afin de limiter le trafic, la vitesse et le stationnement illicite. Il observe que ces bornes sont aujourd'hui en service et sont gérées par la Fondation des parkings. Il ajoute que l'ensemble des chauffeurs de taxi ont l'accès à la Vieille-Ville et il remarque que la fondation a une grande tolérance pour les ayants droit. Il précise que, de 11h30 à 20h00, les bornes sont levées et se baissent automatiquement lorsqu'un véhicule se présente, les bornes n'étant rétractables dès 20h00 que pour les ayants droit, ceci jusqu'à 07h00. Il précise que les bornes restent baissées le matin de 07h00 à 11h30 pour faciliter les livraisons, ceci suite au vote d'une résolution au Conseil municipal.

M. Macherel précise encore que, pour le transport d'une personne handicapée, il y a la possibilité d'appeler en tout temps la Fondation des parkings. Ces bornes sont un moyen pour faire respecter le régime de circulation et il rappelle que la circulation est interdite en Vieille-Ville la nuit. M. Macherel ajoute que la présente pétition a été aussi déposée devant le Conseil municipal. Il mentionne que la commission des pétitions n'a pas encore commencé les travaux.

M. Pagani ajoute que normalement les zones de rencontres sont fermées à partir de 11h00. Les conducteurs qui ne connaissent pas les usages du secteur font demi-tour en voyant les bornes levées. La loi permettrait de verrouiller complètement ces bornes dès 11h30. Il remarque ensuite avoir passé une heure devant la borne de la rue Saint-Léger et avoir observé des comportements ubuesques.

M. Macherel précise que, pour une zone à priorité piétonne, il a été enregistré au mois de mars 2017 le nombre de 9650 franchissements à la Tertasse, soit environ 30 000 passages pour l'ensemble des bornes, un résultat donc considérable pour une telle zone. Quant aux 25 accidents au total qui ont été relatés dans la presse, ils doivent être considérés en regard de ces 30 000 passages mensuels, et il mentionne que ce sont des conducteurs qui tentent de passer immédiatement après d'autres véhicules sans respecter la signalisation qui veut qu'un seul véhicule passe à la fois.

Une commissaire (S) observe qu'il y a peu de voitures qui passent à présent dans la rue Etienne-Dumont, et elle remarque que ce sont des restaurants qui ont pris la place de certains commerces. Elle se demande dès lors si le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville ne souffre pas de cette concurrence. Sans se prononcer sur ce cas, M. Macherel fait remarquer que les commerçants de la place du Molard ont vu leur chiffre d'affaires augmenter depuis la piétonisation. Il pense qu'il faut évidemment savoir de quel genre

de commerce il est question. A la même commissaire évoquant la cherté des loyers des arcades de la Vieille-Ville, M. Pagani répond qu'il s'agit d'un vrai problème et que la Ville de Genève a développé un plan d'utilisation du sol afin de maintenir des restaurants, des lieux culturels et des magasins de proximité, mais il ne peut pas prétendre fixer les prix de location des surfaces privées.

Un commissaire (MCG) demande si ces bornes sont véritablement efficaces et si leur sécurité est optimale. Il souhaite savoir si des systèmes de détection ont été étudiés. Il estime que la signalisation est insuffisante comme l'atteste le nombre d'accidents. Par ailleurs, il se demande s'il n'est vraiment pas possible de laisser les bornes baissées jusqu'à 20h. M. Pagani répond qu'il y a un feu rouge et qu'il ne pense pas que les entités publiques soient responsables du non-respect d'une signalisation. Selon lui, les seuls accidents avec des bornes de Suisse romande se déroulent à Genève. Il ajoute que, en tant que magistrat, il a le devoir de faire respecter la discipline et il note que certains députés semblent soutenir le contraire.

Un commissaire (PLR) espère que les futures rues qui seront pavées verront la réalisation de passe-pieds pour les piétons. Il remarque ensuite que le minibus de la Vieille-Ville, dans lequel il se trouvait il y a peu, a franchi les bornes derrière un autre véhicule en prenant de gros risques. Il déclare par ailleurs être étonné de constater qu'il n'y ait pas de mesure de sécurité sur ces bornes, mesures qui sont relativement faciles à prendre. Il signale encore que le problème relève des bornes qui sont baissées et qui sont sur le point de remonter, car cet instant est très ambigu pour les utilisateurs, et il pense qu'il serait nécessaire d'en affiner le fonctionnement. Il observe par ailleurs n'avoir rien entendu des représentants de la Ville de Genève à l'égard de la raréfaction de la clientèle qui fréquentait les établissements publics du quartier le soir. M. Pagani répond que l'installation de ces bornes a permis aux gens de prendre possession de l'espace public. Il observe en outre que le pub est plein tous les soirs, tout comme le Café Papon. Il pense dès lors que les commerçants doivent aussi faire des efforts. Il rappelle qu'il n'y a pas de rente pour compenser cette situation. Quant à la sécurité évoquée, il estime que les gens en profiteraient pour s'amuser avec les bornes ou forcer le passage si de telles mesures de sécurité venaient à être adoptées.

Une commissaire (Ve) demande s'il ne faudrait pas que la Ville de Genève prévoie des subventions pour des animations de rue, ce à quoi M. Pagani répond que ce n'est pas à la collectivité publique de payer pour de telles animations de rue.

3. Discussion et votes

Le président ouvre le débat en rappelant que toutes les auditions ont été effectuées.

Une commissaire (S) déclare que son groupe propose le dépôt de cette pétition sur le bureau. Elle estime que les pétitionnaires remettent en question les mesures prises en Vieille-Ville qui sont la résultante d'un combat des habitants vieux de 25 ans. Elle pense que c'est une pétition déposée par une seule personne qui s'est entourée de copains pour la défense de ses seuls intérêts.

Un commissaire PLR déclare que la mesure prise était nécessaire et a été démocratiquement décidée. Cela étant, il remarque qu'il reste quelques problèmes de sécurité et il mentionne en outre que la réaction de M. Pagani est un peu cavalière à l'égard des problèmes rencontrés par certains établissements. Il précise qu'il y aurait sans doute des améliorations à apporter. Il signale ensuite que 27 véhicules auraient été démolis par un usage non conforme des bornes, notamment un fourgon cellulaire. Il ajoute avoir également vu un conducteur de bus passer directement derrière une voiture, ce qui implique que même des chauffeurs professionnels ne respectent pas ces bornes. Il répète que certains moments de la procédure signalée sont ambigus et il ne voit pas pourquoi la Ville de Genève serait exempte de mesures de sécurité. Il observe que les mesures de sécurité sont en outre modulables et il se déclare étonné par les réponses désinvoltes de M. Pagani à ce sujet. Il déclare que, pour sa part, il renverrait cette pétition au Conseil d'Etat en insistant sur les mesures de sécurité à prendre.

Un commissaire UDC remarque que cette pétition a en effet été aussi adressée au Conseil municipal et il ne voit dès lors pas l'intérêt de lui renvoyer cet objet à double ! Il dit que son groupe estime que les dégâts sur les voitures sont une question marginale et il observe que l'établissement du pétitionnaire n'est pas véritablement vide. Il signale que les habitants qui vivent en Vieille-Ville savent ce qui est nécessaire pour eux, tout comme l'association des personnes handicapées. Il pense qu'il faut faire confiance aux autorités municipales pour améliorer l'utilisation de ces bornes. Un autre commissaire UDC ajoute que son groupe estime que ces bornes ont prouvé leur utilité tout en remarquant qu'elles sont mal conçues, les informations placées à droite d'un véhicule ne faisant pas sens, ajoutant que le régime de ces bornes à partir de 11h30 semble ridicule et qu'il pense qu'il pourrait être possible de les laisser abaissées jusqu'à 20h00.

Un commissaire MCG remarque que renvoyer la pétition au Conseil d'Etat ne servira à rien si celui-ci se contente de la renvoyer au Conseil

administratif. Il observe que ces bornes présentent des risques importants. Il confirme qu'une personne est morte à Meyrin avec une borne similaire. Il signale en outre que deux cyclistes ont été accidentés à cause de ces bornes. Il pense donc que des mesures de sécurité devraient être prises. Rappelant que 24 000 à 30 000 véhicules accèdent en Vieille-Ville chaque mois, il souligne que la même pétition est parvenue à la Ville de Genève munie de 750 signatures. Il rappelle en outre que la signalétique a été modifiée en cours d'utilisation, démonstration que le projet présentait des défauts. Il rappelle par ailleurs que la pétition évoque l'animation de la Vieille-Ville et il mentionne que ces bornes ont entraîné une chute de l'activité.

Le représentant du PDC déclare partager les remarques du commissaire PLR en observant que ces bornes ne sont guère confortables. Cela étant, il constate une certaine satisfaction des habitants de la Vieille-Ville, habitants qui sont victimes depuis des années d'un certain nombre de nuisances sonores. Il ajoute qu'il aurait été plus sensible à la démarche du pétitionnaire si d'autres commerçants avaient signé la pétition. Il pense dès lors qu'il convient de considérer l'intérêt général et il propose le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un commissaire PLR résume en déclarant d'emblée ne pas vouloir remettre en question la pertinence de ces bornes, décidées par le Conseil municipal, et dont certains effets sont bénéfiques. Ceci ne semble d'ailleurs contesté par aucun des commissaires présents. Mais il reste par contre frappé par la discrédance entre les mesures de sécurité imposées au secteur privé et cette situation tolérée pour la Ville de Genève. En effet, personne n'accepte qu'une porte de garage automatique puisse se refermer sur un véhicule qui en franchit le seuil, et des sécurités sont exigées à cet effet. Il ne voit pas pour quelle raison il en irait autrement avec une sorte de « porte » sortant du sol ! Il pense qu'il y a donc un aspect sécuritaire dont la correction est à exiger, et que c'est au canton, responsable tant de la sécurité routière que de celle des constructions et installations diverses, de se tourner vers la Ville de Genève pour lui demander des améliorations. C'est en ce sens que le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat est judicieux.

Par ailleurs, il pense qu'il faudrait peut-être pour la Ville de Genève un peu plus de souplesse à l'égard des établissements dont le chiffre d'affaires est en baisse ; après tout, ce sont aussi des revenus fiscaux et des emplois qui sont en jeu ! Il précise que ce n'est pas un chauffeur professionnel qui amène quelques personnes le soir qui génère le plus de nuisances alors que les fêtards ainsi que les scooters et autres deux-roues motorisés font bien plus de bruit. Il note enfin que les commerçants de la Vieille-Ville, « colonisée » depuis des années par des commerces de luxe qui ont contribué à faire

monter les loyers des arcades, se retrouvent quelque peu désemparés face à une diminution considérable de la clientèle intéressée par ce genre de marchandises à Genève, situation dont les raisons échappent totalement à la problématique de la présente pétition et tiennent plus aux modifications des conditions de la finance mondiale dont Genève dépend fortement au plan économique qu'à celles des conditions immobilières qui n'en sont que le reflet.

Un commissaire MCG acquiesce et se rallie à la proposition de renvoi au Conseil d'Etat.

Mise au vote, la proposition de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat est acceptée par 9 voix (4 PLR, 3 MCG, 2 UDC) contre 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC), sans abstention.

La catégorie de débat proposée sans opposition par la commission est : II.

Annexes :

- *Prospectus sur l'utilisation des bornes escamotables*
- *Décomptes des passages aux bornes 2017*
- *Relevé des accidents à juillet 2017*
- *Photos de l'AHCV montrant la situation préalable à l'installation des bornes rétractables*

Pétition (2016)

Alerte rouge

Mesdames et
Messieurs les députés,

- Les bornes en Vieille-Ville sont controversées car elles empêchent l'accès aux commerces en voiture.
- Les commerçants réclament des animations au centre-ville.
- La Ville rappelle que les bornes ne font qu'appliquer une restriction de circulation en vigueur il y a 20 ans...
- No parking = No business.

« Ras-le-bol des contraintes imposées par nos autorités pour accéder en voiture au centre-ville ! Marre de ces bornes rétractables qui empêchent les clients d'accéder en Vieille-Ville le soir sans qu'aucune animation ne soit prévue pour attirer les clients ! » Des commerçants du centre-ville voient rouge et lancent cette pétition intitulée « Alerte rouge » pour s'opposer aux nouvelles contraintes sévères de la circulation, entrées en vigueur en août dernier, empêchant les automobilistes d'accéder en Vieille-Ville.

Fronde des commerçants

Des exemples ? « Les bornes qui empêchent toute circulation de nuit au cœur de Genève, mais aussi les travaux au centre-ville qui perdurent souvent au-delà du calendrier, comme notamment aux Eaux-Vives et aux Augustins », lance Jean-Yves Glauser, alias le père Glôzu, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Fâché, il a constitué la semaine dernière avec d'autres commerçants le Groupement « Alerte rouge » pour protéger les intérêts des commerçants et artisans en Vieille-Ville et centre-ville.

Les boutiques ferment

« Nous réclamons de l'animation, des concerts de rue, des décors, enfin de quoi donner envie aux clients et touristes d'accéder à nos boutiques, nos restaurants, poursuit le père Glôzu. Dans les grandes villes par exemple, la piétonisation est animée et attire les clients ! » Et d'enchaîner : « Nous sommes appuyés par le Groupement professionnel des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (GPRH), poursuit le père Glôzu. Mais aussi par de nombreux commerçants, forains, musiciens de rue et grandes enseignes des Rues-Basses. » Et Jean-Pierre Bedonni, président du GPRH, de confirmer : « Nous sommes effectivement parfaitement en accord avec les idées de la nouvelle association. Oui, il y a réellement une alerte rouge des commerçants en ville. »

Un joueur d'orgue de barbarie ajoute : « Ils peuvent bien être déçus les petits commerçants de la Vieille-Ville. Il n'y a plus un rat la journée, c'est triste ! Allez faire un tour du côté de la Grand-Rue, il y a au moins une douzaine de boutiques qui ont mis la clé sous le paillason depuis l'été dernier... »

Bornes menteuses

Un autre commerçant qui a pignon sur rue depuis plus de 20 ans rappelle aussi l'absurdité de ces bornes : « Comment se rendre de nuit à la pharmacie de garde du Bourg-de-Four avec ces bornes demandant des autorisations spéciales pour des ouvertures hors horaire ? » Ce qui fait réagir un autre patron d'une petite boutique : « Et la journée, pourquoi laisser les bornes en fonction ? Beaucoup de gens ne savent pas qu'elles se rétractent lorsqu'un véhicule s'approche. Du coup, l'automobiliste fait demi-tour ! »

Pire encore, il arrive parfois des accidents de piétons et de véhicules.

En plein jour, celle-ci ne se serait pas rétractée... « Ces bornes dépassent vraiment les bornes ! » s'étrangle encore Jean-Yves Glauser.

« Ces bornes dépassent les bornes ! »

Fabrice Letellier, directeur de la boutique « Black-Out Concept », et Jean-Yves Glauser, patron du restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

« Sans animation dans un quartier fermé à la circulation, les gens ne se déplacent plus ! »

N.B. 1 signature¹
M. Jean-Yves Glauser,
Président
Brasserie-Restaurant de
l'Hôtel-de-Ville
Chez Père Glôzu
39, Grand-Rue
1204 Genève

¹ Une pétition identique munie de 737 signatures a été adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Nouvelles bornes d'accès en VIEILLE-VILLE



La réglementation actuelle ne change pas :

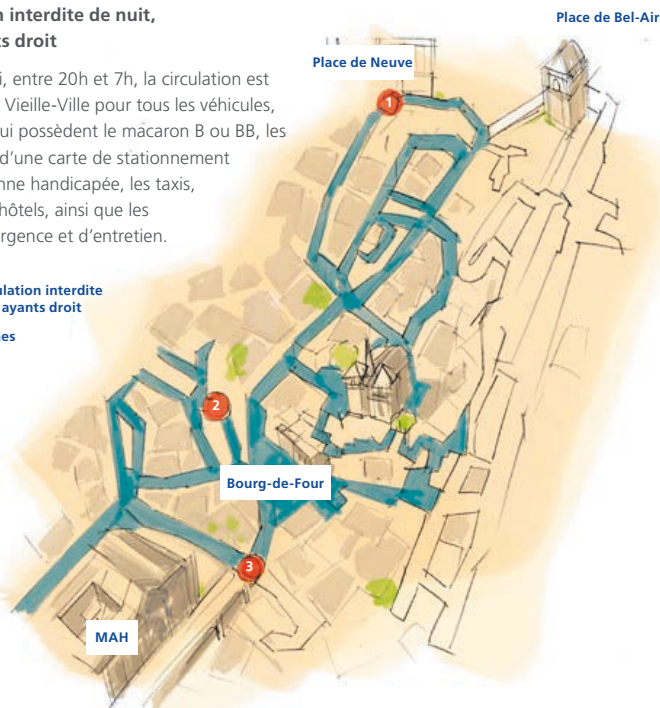
- la nuit, entre 20h et 7h, seuls les ayants droit sont autorisés à circuler dans la Vieille-Ville en voiture, motorcycle ou cyclomoteur.
- Les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite peuvent circuler en tout temps.



Pourquoi des bornes d'accès ?

Circulation interdite de nuit, sauf ayants droit

Aujourd'hui, entre 20h et 7h, la circulation est interdite en Vieille-Ville pour tous les véhicules, sauf ceux qui possèdent le macaron B ou BB, les détenteurs d'une carte de stationnement pour personne handicapée, les taxis, l'accès aux hôtels, ainsi que les services d'urgence et d'entretien.



Pour faire respecter ce statut, des bornes seront en fonction la nuit, entre 20h et 7h:

- 1 à la rue de la Tertasse
- 2 à la hauteur des n°33 et 38 de la place du Bourg-de-Four (extrémité de la rue de Saint-Léger)
- 3 à la rue des Chaudronniers

En tout temps, la réglementation actuelle reste valable (arrêté du 21 décembre 1998, réglementant la circulation et le parcage en Vieille-Ville). Ainsi, les détenteurs du macaron B peuvent utiliser uniquement les accès 1 et 2.



FONDATION
DES
PARKINGS

Comment fonctionnent les bornes d'accès ?



7h-11h30: les bornes sont en position basse.

11h30-20h: les bornes sont en position haute. Elles s'abaissent automatiquement lorsqu'un véhicule se présente.

20h-7h (nuit) : les bornes sont en position haute. Elles s'abaissent uniquement pour les ayants droit.



Voitures

1. Lorsque la borne est en position haute, le véhicule doit s'approcher de la borne automatique et marquer un temps d'arrêt.
2. La borne détecte le véhicule et s'abaisse automatiquement (11h30-20h) ou s'abaisse après reconnaissance de la plaque d'immatriculation de l'ayant droit (20h-7h).
3. Le feu de signalisation sur la borne passe du rouge à l'orange clignotant.
4. Le véhicule passe puis la borne se relève immédiatement. Un seul véhicule peut franchir la borne.

Pour les ayants droit, le système fonctionne par reconnaissance de la plaque avant du véhicule. La plaque doit être propre et lisible.



Deux-roues motorisés

1. La circulation des motocycles et des cyclomoteurs est réglementée de manière identique à celle des voitures. Ces véhicules doivent également posséder un macaron B ou BB pour circuler en Vieille-Ville entre 20h et 7h.
2. Pour entrer, les ayants droit n'ont pas à provoquer l'abaissement de la borne mais passent à côté de celle-ci.
3. À la sortie, la borne s'abaisse automatiquement.

En cas de problème technique ou de situation d'urgence, la centrale de la Fondation des Parkings est joignable entre 20h et 7h directement depuis la borne d'accès (en présence d'un véhicule) ou par téléphone au 022 319 43 90.

Qui sont les ayants droit (entre 20h et 7h) ?

Habitants, commerçants et bénéficiaires de places de stationnement privées

dans les rues piétonnes ou résidentielles (zones de rencontre) de la Vieille-Ville

Macarons B:

Vieille-Ville/rues résidentielles

Macarons BB:

Vieille-Ville/rues piétonnes

Vous détenez déjà un macaron B ou BB.

Votre numéro de plaque d'immatriculation est enregistré automatiquement dans les bornes d'accès. Vous n'avez rien à faire.

Vous n'avez pas de macaron B ou BB.

Vous devez vous procurer un macaron B ou BB pour accéder à la Vieille-Ville avec un véhicule motorisé la nuit, entre 20h et 7h. Veuillez vous adresser à la Fondation des Parkings.

Pour les cas particuliers (véhicules en autopartage par exemple), veuillez prendre contact avec la Fondation des Parkings.

Personnes handicapées ou à mobilité réduite

Vous détenez déjà une carte de stationnement pour personne handicapée.

Veuillez prendre contact avec la Fondation des Parkings.

Vous n'avez pas de carte de stationnement pour personne handicapée et devez accéder à la Vieille-Ville la nuit, entre 20h et 7h.

Veuillez vous procurer une carte de stationnement pour personne handicapée auprès de la Police cantonale puis prenez contact avec la Fondation des Parkings.

Taxis

Enregistrement automatique des taxis et limousines inscrits auprès du Service du commerce

Accès aux hôtels

Renseignements directement auprès des établissements concernés

Services d'urgences et d'entretien

Accès en tout temps

Accès ponctuel

Veuillez prendre contact avec la Fondation des Parkings, 48h avant l'accès souhaité.



Renseignements et contact



Gestionnaire des droits d'accès
022 827 44 90 | admin@fondation-parkings.ch
www.ge.ch/parkings

Bornes Vieille-Ville passages 2017

		7h00 à 11h30 libre												Total Annuel
TERTASSE		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
07h00-11h30	libre borne basse (boucle)		780	1590	1212	1492	1621	930	829	736	710	649		10549
11h30-20h00	automatique borne haute	10406	7384	6994	6530	7429	5273	5660	5985	6661	7426	6563		76311
20h00-07h00	contrôlé borne haute	2474	1242	1069	1651	1883	1560	1410	1505	1428	1662	1303		17187
total		12880	9406	9653	9393	10804	8454	8000	8319	8825	9798	8515		93498
St Léger		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
07h00-11h30	libre borne basse (boucle)		4076	3336	9548	2423	2746	1857	1295	1673	1459	1287		29700
11h30-20h00	automatique borne haute	14219	10894	9194	1887	7986	5875	7397	6158	8871	9345	8918		90744
20h00-07h00	contrôlé borne haute	1554	1260	1687	206	1700	1236	1379	960	1619	1577	1503		14681
total		15773	16230	14217	11641	12109	9857	10633	8413	12163	12381	11708		135125
Chaudronniers		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
07h00-11h30	libre borne basse (boucle)		460	177	126	213	197	342	304	353	253	262		2687
11h30-20h00	automatique borne haute	5311	2789	3000	2362	2398	1760	2172	1737	2464	2028	2551		28572
20h00-07h00	contrôlé borne haute	432	293	486	429	423	424	357	311	424	366	411		4356
total		5743	3542	3663	2917	3034	2381	2871	2352	3241	2647	3224		35615
		34396	29178	27533	23951	25947	20692	21504	19084	24229	24626	23447		274787

ANNEXE 3

Date	Adresse
25.08.2016	Bourg-de-Four
05.12.2016	Tertasse
01.02.2017	Tertasse
02.02.2017	Tertasse
20.02.2017	Bourg-de-Four
25.02.2017	Bourg-de-Four
28.02.2017	Tertasse
07.03.2017	Tertasse
11.03.2017	Tertasser
14.03.2017	Tertasse
18.03.2017	Tertasse
18.03.2017	Tertasse
08.04.2017	Tertasse
01.05.2017	Chaudronniers
06.06.2017	Tertasse
09.06.2017	Bourg-de-Bourg
17.06.2017	Tertasse
06.07.2017	Bourg-de-Four
09.07.2017	Bourg-de-Four
18.07.2017	Tertasse
19.07.2017	Tertasse
20.07.2017	Bourg-de-Four
22.07.2017	Tertasse

ANNEXE 4







Date de dépôt : 5 février 2018

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce rapport de minorité sur la pétition 2016 existe afin de prendre acte et de soutenir la position des habitants de la Vieille-Ville, en particulier représentés par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), mais aussi celle de la majorité du Conseil municipal de la Ville de Genève et de son exécutif qui ont accepté et mis en œuvre la mesure contestée par la P 2016, soit la pose de bornes rétractables. Ces bornes ont été rendues nécessaires par le non-respect de mesures de restriction de la circulation. Ces mesures, la création d'une zone piétonne autour de la cathédrale et d'une zone dite « de rencontre » dans le reste du quartier, ont été testées dès 1995, confirmées en 1998 (il y a donc 20 ans !!!) par un arrêté de circulation, et complétées par une interdiction de circuler entre 20h et 7h, sauf aux ayants droit. Mais, malheureusement, et ce n'est guère étonnant quand on connaît l'indiscipline largement répandue des automobilistes, cette mesure, qui visait à assurer la tranquillité des habitants la nuit, était si peu respectée qu'il a fallu en arriver à l'installation de ce dispositif légèrement plus contraignant en vue de limiter le trafic, en particulier de transit, de limiter la vitesse et le stationnement illicite. Ce système reste toutefois très souple. Les bornes sont abaissées le matin entre 7h et 11h30 afin de permettre les livraisons aux commerces, de 11h30 à 20h, elles sont levées mais s'abaissent lorsqu'un véhicule se présente et s'arrête au bon endroit et à la bonne distance devant la borne, et enfin, de 20h à 7h, les bornes sont levées et fixes, sauf pour tous les ayants droit (urgences, usagers titulaires du macaron, taxis, clients des restaurants et de l'hôtel, personnes à mobilité réduite, etc.).

Ces horaires très étendus d'accès à la Vieille-Ville démontrent bien que les commerces ne peuvent être impactés négativement par l'existence de ces bornes et, que pour atteindre les restaurants, une personne à mobilité réduite n'a qu'à se déclarer comme telle pour pouvoir se faire déposer devant

l'établissement de son choix. Comme les places de stationnement sont rares et réservées aux habitants la nuit, il n'y a de toute façon aucune possibilité d'entrer dans la Vieille-Ville en vue de s'y garer... De plus, d'après les comptages effectués en mars 2017, ce ne sont pas moins de 30 000 passages qui ont été répertoriés, soit 1000 par jour !

L'existence de ces bornes est toutefois remise en cause au nom de la liberté, du commerce et du manque d'animation que cela générerait. Pour faire bonne mesure, les pétitionnaires y ajoutent la mention des « très nombreux accidents » (en fait 25) qui se sont avérés être dus majoritairement à un manque de connaissance au début de la nouvelle installation, à l'irrespect de certains automobilistes (y compris un chauffeur de transports publics) qui tentent de se faufiler derrière un premier véhicule. Quant aux deux cyclistes accidentés, on peut vraiment se demander, alors qu'ils ont toute la largeur de la rue pour passer hormis une rondelle de 30 cm de diamètre, pourquoi ils ont justement choisi de rouler sur la borne... Méconnaissance ou goût du risque, je ne trancherai pas.

Enfin, profitant de leur pétition, et peut-être en vue d'obtenir des signatures sur cet argument en apparence plus « positif », les auteurs du texte se permettent cette phrase comminatoire : « Les commerçants réclament des animations au centre-ville » ! En bref, ils demandent que les instances publiques financent des animations en vue d'attirer des clients dans le périmètre ! Là, cela devient presque risible. Les tenanciers d'établissements publics en Vieille-Ville sont certainement déjà ceux qui ont la chance de bénéficier de l'environnement le plus favorable de tout le canton : haut lieu historique et patrimonial, présence d'un théâtre (Le Poche), de trois salles de concert (Alhambra, Centrale Madeleine et L'Abri) et de plusieurs musées ouverts le dimanche, passage obligé des touristes, été comme hiver, la Course de l'Escalade, la Fête de l'Escalade, la Fête de la Musique, sans compter l'activité politique qui fait venir en Vieille-Ville, tous les jours ouvrables de l'année hors vacances scolaires, de nombreux politiciens et quasi toute l'administration de l'Etat et de la Ville ! Très franchement, il n'y a pas un seul quartier de la ville qui soit aussi privilégié sur le plan de l'animation ! Enfin, il y aurait un autre aspect qui a sans doute un impact négatif sur le commerce en Vieille-Ville et en général au centre-ville, c'est la cherté des loyers, mais comme ce n'est pas le sujet de la pétition je ne l'aborderai pas.

Le combat de ces pétitionnaires est un combat d'arrière-garde, de nombreuses villes du monde, de toutes tailles, ont compris depuis longtemps que de piétonniser leur centre, généralement ancien, leurs vieilles-villes, ajoutait un attrait touristique indéniable et offrait une qualité de vie aux habitants et aux usagers, locaux ou de passage. Copenhague, Bologne,

Mantoue, Madrid, Kalamata et tant d'autres offrent ces espaces libérés des voitures qui permettent aux chalands d'accéder sans souci aux commerces, de flâner, de faire du lèche-vitrine. Bordeaux, une ville souvent citée en exemple, est elle-même justement dotée d'un système de bornes rétractables, dont Genève s'est inspirée à une échelle bien moindre, et tout le monde s'ébaubit et vante les mérites de cette réalisation ! L'argumentation de la majorité de la Commission des pétitions qui demande le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour raisons de sécurisation des bornes existantes (sans demander leur retrait ni entrer en matière sur la question des animations) est en réalité, de l'avis de la rapporteuse de minorité en tout cas, une fleur que des clients réguliers du Café de l'Hôtel-de-Ville veulent faire au patron de cet établissement et premier signataire de la pétition. Cela peut se comprendre en termes de relations humaines, mais ce n'est guère une raison sérieuse en matière de préoccupations et de priorités pour le Conseil d'Etat !

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, la minorité des membres de la Commission des pétitions vous demande de changer d'avis et d'accepter de déposer ce texte sur le bureau du Grand Conseil. Par avance, la rapporteuse vous en remercie.